Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale

Projet de parc éolien de Moulins, commune de Moulins-en-Tonnerrois (Yonne, 89)

PIÈCE 3B :

CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

Maître d'Ouvrage : SAS Parc éolien de Moulins

SAS Parc éolien de Moulins
37/39 avenue de Friedland
75008 Paris

SOMMAIRE

1 PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES 5

1.1 Présentation du groupe Envision energy 7
1.2 Présentation de la société Billas Avenir Energie 8

2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES 11

2.1 Identification de la société du parc éolien de Moulins 13
2.2 capacités financières de la société du parc éolien de Moulins 13

3 ANNEXES 17

3.1 K-bis de Parc éolien de Moulins 19
3.2 Lettre d'engagement du groupe Envision Energy 21
3.3 Plan d'affaire prévisionnel 22

Energies & Environnement

1 PRESENTATION DES CAPACITES TECHNIQUES

1.1 Présentation du groupe Envision energy 7
1.1.1 Présentation générale 7
1.1.2 Le groupe Envision Energy fabricant d'éoliennes 7
1.1.3 Le groupe Envision Energy développeur éolien 7
1.2 Présentation de la société Billas Avenir Energie 8
1.2.1 Présentation générale 8

Energies & Environnement

1.1 Présentation du groupe Envision Energy

1.1.1 Présentation générale

Le groupe Envision Energy est un groupe international dont le siège est situé en Chine, à Shangaï. Il est spécialisé dans la fabrication d'éoliennes, de batteries pour véhicules électriques et dans la gestion des réseaux électriques intelligents liés aux sites de production d'énergie renouvelable.

Créé en 2007, le groupe Envision Energy est désormais implanté dans le monde entier : en Asie, en Inde en Amérique du Nord et du Sud. En Europe le groupe possède plusieurs centres : Recherche et Développement à Silkeborg au Danemark, Ingénierie à Hambourg en Allemagne, finances à Londres au Royaume-Uni.

Fin 2020 les sociétés du groupe Envision Energy employaient environ 2 500 personnes à travers le monde, dont 20 % à l'international.

Le groupe Envision Energy justifie d'une performance financière solide avec un chiffre d'affaires pour l'année 2020 s'établissant à 4,7 milliards d'euros.

Le groupe a pour objectif de poursuivre une croissance rentable et durable, en augmentant ses parts de marché ainsi que ses investissements stratégiques dans des marchés clés comme l'éolien (voir détails dans les paragraphes suivants), le photovoltaïque, mais aussi les véhicules électriques et leurs batteries.

Ainsi en France, au-delà de sa filiale française Velocita Energies dédiée au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation de parcs éoliens et implantée à Paris, Rennes et Lyon, Envision Energy a noué en 2021 un partenariat avec le constructeur automobile Renault pour la construction sur le site de Douai (59) d'une « gigafactory » dédiée à la production de batteries électriques pour les futurs véhicules du groupe automobile.

La mise en service de cette usine est prévue pour 2024, avec un investissement de 2 milliards d'euros et la création de 2500 emplois locaux.

Le groupe Envision dispose donc de capacités techniques et financières importantes, lui permettant de porter l'ensemble de ses activités à travers le monde.

1.1.2 Le groupe Envision Energy fabricant d'éoliennes

Le groupe Envision Energy conçoit, fabrique et vend des éoliennes en mer et terrestres, et se situe en 2021 au quatrième rang mondial.

A la fin de l'année 2021, Envision avait produit et installé environ 14 000 éoliennes pour une capacité de 33 GW.

1.1.3 Le groupe Envision Energy développeur éolien

Le groupe Envision Energy s'est engagé dès son origine dans le développement de projet d'énergie éolienne, d'abord en Chine puis à travers d'autres pays comme le Chili, le Mexique, l'Argentine, l'Inde et en Europe.

En France, en fin d'année 2016, le groupe a acquis la société Velocita Energies et ses filiales pour poursuivre son développement industriel.

Depuis 2011, Velocita Energies développe, finance, construit et exploite des parcs éoliens en France. La société compte aujourd'hui 32 collaborateurs répartis entre Paris, Rennes et Lyon travaillant sur le terrain à toutes les phases du projet, de sa conception à son fonctionnement, en relation étroite avec les acteurs locaux dans un souci constant de concertation.

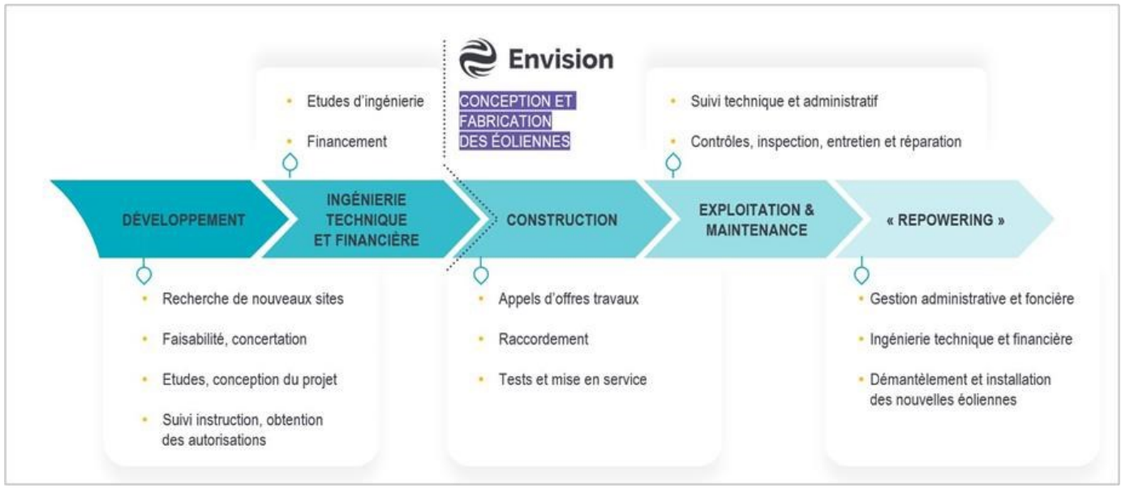

Illustration 1 : Velocita Energies : un accompagnement sur toute la chaîne du parc éolien

Afin d'assurer un accompagnement sur toute la chaîne d'un parc éolien, l'équipe de Velocita Energies est répartie en plusieurs pôles :

- **Pôle Construction** : De par son expérience et son expertise, Velocita Energies est en mesure de diriger et mener à bien la totalité d'un chantier éolien, allant de la pré-construction à la mise en service des turbines et de la production électrique sur le réseau ;
- **Pôle Maintenance** : Velocita Energies assure un contrôle technique et économique des parcs en service dans le but de garantir et de conserver le bon fonctionnement de toutes les éoliennes ;
- **Pôle Ingénieur Etude de Vent** : Le rôle des ingénieurs vent est transverse, il travaille en collaboration avec les équipes à différents stades du projet. Ils conseillent les chefs de projet à chaque étape des projets, veillent à leurs optimisations et guident les décisions d'investissement sur les projets ;
- **Pôle Développement** : Composé de chefs de projet, de responsables fonciers et d'un cartographe, le pôle développement est en charge des projets jusqu'à l'obtention de l'autorisation environnementale d'exploiter le parc. Velocita Energies identifie les nouveaux projets éoliens, négocie et obtient la signature des contrats pour la maitrise foncière de ces projets, pilote et coordonne les études, assure les relations et la concertation avec les différents acteurs du territoire concernés, dépose les demandes d'autorisation administrative et assure le suivi de leur instruction avec les services de l'Etat.
- **Pôle Développement commercial** : Velocita Energies identifie et développe un réseau de partenaires et futurs clients en France.
- **Pôle Fonctions support** : Les fonctions support assurent la gestion administrative, financière et juridique de la société et des projets.

À ce jour, les équipes de Velocita ont ainsi installé une centaine d'éoliennes, dont les premières issues du groupe Envision en France sur les 4 derniers projets listés ci-dessous.

Ainsi à fin 2022 Envision et Velocita auront financé, construit et mis en service en France un total de 42 éoliennes Envision pour 105 MW représentant un investissement de 160 millions d'euros sur les trois dernières années.

Tableau 1 : Portefeuille des réalisations du groupe en France

Parc éolien	Département	Etape de développement	Nbre d'éoliennes	Puissance du parc
Monts du Lomont (partie 1)	Doubs	En service (2015)	5	13,9 MW
Monts du Lomont (partie 2)	Doubs	En service (2019)	6	16,7 MW
Plateau Central	Doubs	En service (2017)	29	80,6 MW
Rechet	Doubs	En service (2017)	14	38,9 MW
Entre Tille et Venelle	Côte d'or	En service (2020)	16	40 MW
Vannier Amance	Haute Marne	En service (2022)	17	42,5 MW
Sud Vannier	Haute Marne	En construction Mise en service fin 2022	9	22,5 MW
Les Hauts de la Rigotte	Haute Saône	(2023)	6	15 MW

Un centre Envision dédié à l'exploitation et la maintenance des premières machines du groupe installées en France sera également implanté dans le département de la Haute-Marne sur la Commune de Fayl-Billot, avec 3 emplois pérennes de techniciens de maintenance, à proximité immédiate des premiers parc français du groupe Envision/Velocita.

Le Parc Eolien de Moulins se situera à une heure de route de ce centre de maintenance.

1.2 Présentation de la société Billas Avenir Energie

1.2.1 Présentation générale

Créée en 2008 par son actuel dirigeant, Patrick Billas, BILLAS AVENIR ENERGIE se positionne dans la production d'électricité d'origine renouvelable dans le Grand Est et dans la France entière. BAE intervient dans l'étude, le développement et l'exploitation de parcs éoliens et photovoltaïques.

Acteur local basé en Moselle, Billas Avenir Energie possède une parfaite connaissance du territoire lorrain, ce qui permet de concevoir des projets en adéquation avec le territoire et de manière concertée.

Le directeur, Monsieur Patrick Billas, est entouré à ce jour de trois ingénieurs qui, grâce à un savoir-faire pluridisciplinaire et complémentaire, concrétisent des projets durables tout en garantissant le respect des enjeux humains et environnementaux.

Le haut niveau de qualification de l'équipe de la société BAE leur confère les connaissances nécessaires pour intervenir à toutes les étapes des projets éoliens et solaires.

Billas Avenir Energie :

- Identifie les sites favorables au développement des projets ;
- Réalise une étude de faisabilité, afin d'identifier les contraintes susceptibles de porter atteintes aux projets ;
- Assure le développement des projets au plus près des collectivités, riverains, acteurs du site ;
- Assure la mise en service des projets.

Présent à toutes les étapes, de la prospection à la mise en service

L'expérience de la société BAE en France

La société BAE est présente dans plusieurs régions en France et continue d'étendre ses activités à travers la France métropolitaine.

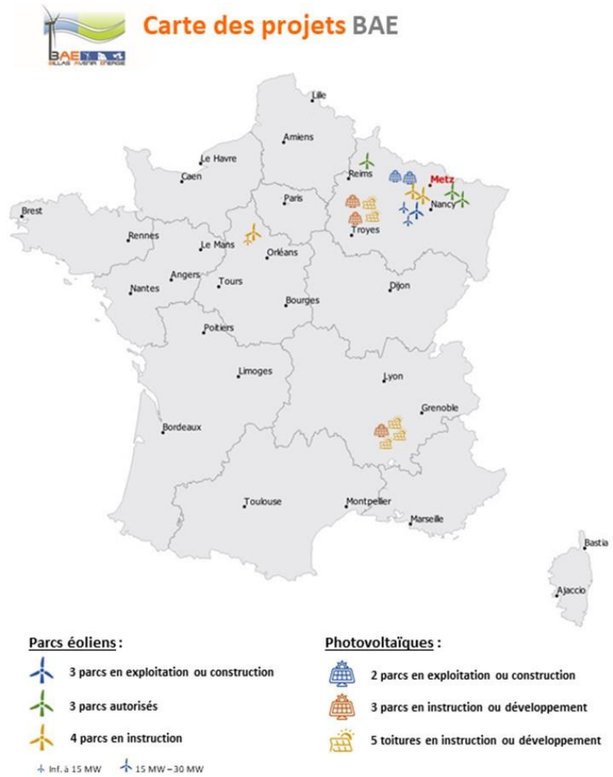

Carte 1 : Cartographie des régions dans lesquelles la société BAE est implantée en 2022

La société BAE développeur éolien et solaire :

À ce jour, Billas Avenir Energie détient une puissance totale de projet solaire et éolien en construction et en exploitation sur le territoire français de 43MW. Cela est équivalent à la consommation électrique de plus de 43 000 personnes (hors chauffage). 75 MW sont actuellement en instruction et 60MW en développement.

Tableau 2 : Portefeuille des réalisations du groupe BAE en France

Parc éolien	Département	Etape de développement	Nbre d'éoliennes	Puissance du parc
Houdelaincourt-Bonnet	Meuse	En service	4	13,2 MW
Tréveray	Meuse	En construction	13	30,55 MW
Lemoncourt	Moselle	Autorisé Construction prévue en 2023	5	18 MW
Centrale photovoltaïque	**Département**	**Etape de développement**	**Surface totale**	**Puissance totale**
Trois toitures	Hautes-Alpes	2 toitures en service, 1 autorisée (installation prévue en 2022)	5 000 m^2	630 kWc
Piennes	Meurthe et Moselle	En service (2017)	10 ha	4 800 kWc
Bouligny	Meuse	En service (2017)	10 ha	5 190 kWc

2 CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

2.1 Identification de la société du parc éolien de Moulins 13
2.1.1 Remarques liminaires 13
2.1.2 Identification de la société 13
2.1.3 Identification du signataire 13
2.2 capacités financières de la société du parc éolien de Moulins 13
2.2.1 Remarques liminaires 13
2.2.2 Modalités de constitution des capacités financières 13
2.2.3 Plans d'affaires prévisionnels du Parc Eolien de Moulins 14

Energies & Environnement

2.1 Identification de la société du parc éolien de Moulins

2.1.1 Remarques liminaires

Pour ce projet éolien développé en France, le groupe Envision Energy et le groupe BAE ont constitué une société d'exploitation spécifique détenue respectivement à 90% et 10% sous le statut de société par actions simplifiée.

Cette société est créée avant le dépôt de la demande d'autorisation. Cette structuration est standard dans le développement de projet éolien, dans la mesure où elle permet au stade du développement de bien clarifier les démarches administratives et de faciliter les analyses liées au financement de projet. En cours d'exploitation, une telle structure est un gage de bonne gestion administrative et comptable.

Cette société spécifique est donc le maître d'ouvrage du projet, qui demande les autorisations administratives nécessaires à la construction du parc et son exploitation, signe les contrats de vente de l'électricité avec EDF Obligations d'Achat, la convention de raccordement avec Enedis ou RTE et tisse toutes les relations contractuelles nécessaires à mener à bien le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance du parc éolien.

Au cas d'espèce, la société du Parc Eolien de Moulins, société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros a été constituée dès 2017 dans le cadre du développement du projet et fait partie de l'ensemble des actifs que le groupe Envision Energy a créé depuis son implantation en France.

Tableau 3 : Relations entre les filiales du groupe Envision Energy

Les acteurs	Rôle
Groupe industriel éolien international	Porte l'investissement de façon crédible vis-à-vis des banques de financement et de l'Etat, grâce à une assise financière et un savoir-faire industriel éolien important (capacités techniques et financières)
Filiale française	Velocita assure le développement commercial et industriel des projets du Groupe. Pour le parc éolien, Velocita et BAE assistent la Société de projet dans le développement, le montage financier, la construction et l'exploitation avec des équipes locales dédiées à chaque étape du projet.
Société locale de projet dédiée au parc éolien (Filiale du groupe industriel)	Cette structure détient l'ensemble des droits et obligations du parc éolien : Droits : autorisation de construire et d'exploiter, contrat de vente d'électricité, contrat de raccordement au réseau, autorisations foncières. Obligations : respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral (réglementation en vigueur, suivis post installation, mesures d'accompagnements), paiement des loyers et des taxes, garanties financières pour le démantèlement.

2.1.2 Identification de la société

L'identification détaillée du demandeur est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Référence administrative de la société du Parc Eolien de Moulins

Raison sociale	Parc Eolien de Moulins
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (à associé unique)
Capital social	10 000 €
Siège social	1 Rue des Arquebusiers 67000 STRASBOURG
Registre du Commerce	STRASBOURG
N° SIRET	804 569 135
Code NAF	3511 Z / Production d'électricité

2.1.3 Identification du signataire

Tableau 5 : Références du signataire pouvant engager la société

Nom	LEROY
Prénom	Guillaume
Nationalité	Française
Qualité	Directeur général

Les informations administrations sur le signataire sont disponibles à l'annexe 3.1 du Parc Eolien de Moulins.

2.2 capacités financières de la société du parc éolien de Moulins

2.2.1 Remarques liminaires

L'article L181-27 du Code de l'environnement, issu de l'ordonnance n°2017-80 du 27 janvier 2017, dispose que l'autorisation prend en compte les capacités techniques et financières que le pétitionnaire entend mettre en œuvre, à même de lui permettre de conduire son projet dans le respect des intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et d'être en mesure de satisfaire aux obligations de l'article L. 512-6-1 lors de la cessation d'activité.

Les capacités financières d'un maître d'ouvrage désignent sa capacité d'investissement et sa capacité à respecter les engagements et obligations liés à sa qualité d'exploitant.

2.2.2 Modalités de constitution des capacités financières

2.2.2.1 Modalités de financement

Le financement des projets éoliens français fait généralement l'objet d'un « financement de projet » auprès des banques qui fournissent un apport important fondé uniquement sur l'analyse de la rentabilité du projet, indépendamment des éventuelles autres activités des actionnaires de la société d'exploitation.

La société d'exploitation, spécifiquement dédiée au projet, est une structure administrative qui permet ce mode de financement. Elle est dédiée spécialement à l'exploitation d'un parc éolien et n'a pas d'activités extérieures au projet. Elle n'a généralement pas de personnel, mais tisse toutes les relations contractuelles nécessaires pour mener à bien le financement, la construction, l'exploitation et la maintenance du parc éolien.

Elle est également une société emprunteuse à laquelle les établissements de crédit peuvent accorder leur concours sans garantie prise par les actionnaires. Les banques prennent en revanche des garanties sur les installations (nantissements, hypothèques...).

2.2.2.2 Les spécificités de l'investissement éolien

La filière éolienne présente une spécificité au niveau du calendrier des investissements et des charges financières, dans la mesure où ces investissements sont réalisés quasiment intégralement avant la mise en service de l'installation, au moment de l'acquisition des éoliennes auprès des fournisseurs.

En effet, les charges en phase d'exploitation sont essentiellement liées au coût de maintenance. Elles sont récurrentes, mais modérées par rapport à l'investissement initial.

Par conséquent, l'effort financier porte principalement sur les investissements de départ.

Dans ce contexte, les banques prêteuses estiment que les projets éoliens portent un risque très faible de faillite.

En effet, dans le cadre d'installations éoliennes, les études de vent menées pour déterminer le productible permettent d'évaluer assez facilement les recettes du parc éolien à financer, sur la base du contrat de complément de rémunération conclu avec EDF. Le chiffre d'affaires est donc estimé de manière fiable dès la phase de conception.

Dès lors, les établissements financiers acceptent en général de financer au moins 80 % des coûts de construction et d'installation du parc éolien. La part restante est apportée en fonds propres.

En l'espèce la société Envision Energy, maison-mère de la société du Parc Eolien de Moulins, s'engage à financer cet apport de fonds propres nécessaires à la réalisation du projet, sur le même principe que les parcs éoliens déjà réalisés en France et mentionnés plus haut (cf. Lettre d'engagement de financement d'Envision Energy).

Afin de sécuriser le projet, et sans dépendre d'un accord bancaire, l'engagement du groupe Envision se porte également sur le financement total du projet. Cet engagement total permettrait de couvrir le cas, très improbable, où aucun établissement bancaire ne prêterait son concours. On soulignera, à ce titre, que les projets éoliens portés par le groupe depuis son arrivée en France, en 2017, ont tous été réalisés avec le concours d'établissements bancaires, démontrant la capacité du groupe à lever des financements.

2.2.2.3 Procédure préalable au financement d'un parc éolien avec concours bancaires

Pour obtenir un financement bancaire, la société d'exploitation entreprend des démarches strictes et rigoureuses. En effet, pour octroyer leurs concours, les établissements bancaires exigent de pouvoir maîtriser précisément le Business Plan du projet à financer.

Le financement d'un projet éolien est donc établi sur la base d'études et d'analyses spécifiques à chaque projet. Un audit technique, juridique et financier est réalisé, consistant à analyser :

- La ressource en vent du site éolien à financer et la production d'électricité attendue. Ces calculs du productible sont basés sur des mesures réalisées in situ, et sont effectués par plusieurs bureaux d'études spécialisés afin de renforcer leur pertinence ;
- Les études d'impact et de dangers du projet éolien. Il s'agit de vérifier l'absence d'incidence susceptible de modifier ou même de suspendre, à terme, les autorisations d'exploiter ;
- Les modalités, conditions, coûts et délais de raccordement du parc éolien au réseau public de distribution ou de transport ;
- Les actes fonciers pour s'assurer de la maîtrise foncière permettant la construction et l'exploitation des installations dans les parcelles ;
- Les autorisations de construire, d'exploiter, de défricher… afin de s'assurer que tous les droits sont obtenus ;
- Les contrats liés à l'exploitation : contrat d'achat de machines et contrats de maintenance en rapport, contrats d'assurance, contrat d'achat d'électricité (coûts, délais de livraison, conditions financières …) ;
- Les contrats liés à la construction : contrat de maîtrise d'œuvre, marchés de travaux, etc.

2.2.3 Plans d'affaires prévisionnels du Parc Eolien de Moulins

Le Maître d'Ouvrage du parc éolien est la société du Parc Eolien de Moulins, société d'exploitation dédiée spécifiquement à ce projet et créée en 2017 lors de la phase de développement.

Le plan d'affaires prévisionnel figurant à l'annexe 3.3 Plan d'affaire prévisionnel est établi sur 25 ans ce qui correspond à la durée prévisible d'exploitation du parc éolien.

2.2.3.1 Evaluation du productible

L'évaluation du productible est réalisée à partir des mesures du gisement de vent sur le site du projet éolien.

Pour le projet du Parc Eolien de Moulins les mesures sont en cours depuis février 2021 (soit un an et demi à date), à l'aide d'un mât de mesures de 100 m de hauteur, installé sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois.

Cette durée de mesures au-delà des standards habituels permet de disposer d'une très bonne connaissance du potentiel éolien sur le site.

Ces valeurs sont également pondérées avec les données de stations météorologiques locales relevées sur une plus longue période encore.

L'évaluation du productible prend alors en compte les caractéristiques des éoliennes susceptibles d'être installées, ainsi que toutes les pertes potentielles (effets de sillage, bridages environnementaux, bridage acoustique, pertes électriques).

En l'état, il est retenu un productible correspondant à 2 089 heures équivalent pleine puissance.

2.2.3.2 Puissance unitaire des éoliennes

Les plans d'affaires sont basés sur des éoliennes Envision EN131 d'une puissance unitaire de 2,625 MW.

2.2.3.3 Montant de l'investissement

L'investissement comprend neuf postes :

- Les aérogénérateurs ;
- Les fondations et terrassements ;
- Les aménagements divers ;
- Le raccordement aux réseaux ;
- Les liaisons électriques intra-sites ;
- Le développement du projet ;
- L'exécution (maîtrise d'œuvre) ;
- Conseils techniques et juridiques ;

- Coût de financement (emprunt bancaire et autres).

La part des aérogénérateurs dans le projet représente environ 63% du coût total. Pour ce projet, l'investissement global est d'un peu plus de 1,4 million d'euros par MW installé.

Le projet est composé de 6 aérogénérateurs représentant une puissance totale de 15,8 MW, soit un investissement total d'environ 26,9 millions d'euros.

2.2.3.4 Montant des charges d'exploitations estimées

Les charges d'exploitations retenues sont les suivantes :

- Frais de maintenance préventive et curative ;
- Coût de gestion technique et administrative - Exploitation à distance par système de supervision déporté ;
- Frais liés aux raccordements aux réseaux (électricité, téléphone, internet…) ;
- Autres charges d'exploitation (suivis réglementaires environnementaux, impôts locaux, loyers, assurances, etc.).

2.2.3.5 Montant des recettes estimées

Les recettes proviendront de la vente sur le marché de l'électricité à laquelle s'additionne, ou se soustrait, le complément de rémunération prévu par la législation, dans le cadre de la procédure des appels d'offre proposés par la Commission de Régulation de l'Energie tous les 6 mois. Seuls les projets autorisés sont éligibles à ces appels d'offre réguliers. Les derniers résultats publiés par la CRE en janvier 2022 présentent un prix moyen des projets lauréats à 64,52€ par MWh.

La vente directe de l'électricité sur le marché via les agrégateurs est aussi possible, mais soumis à l'évolution régulière des prix de l'énergie et sans la garantie de stabilité offerte par le complément de rémunération.

Le contexte de crise énergétique et de déficit de production électrique en 2022 fait s'établir les prix de vente de l'électricité sur le marché à 400€ par MWh en moyenne sur le mois de juillet 2022.

L'hypothèse retenue pour établir le plan d'affaire du Parc Eolien de Moulins est une hypothèse conservatrice de 72€ par MWh, correspondant au prix de vente de l'électricité avec complément de rémunération fixé par l'arrêté du 6 mai 2017 encore en vigueur et pour une période de 20 ans.

Pour un parc éolien de 6 machines de 2,625 MW de puissance unitaire, de 15,8 MW de puissance totale, la production annuelle est estimée à 36 403 MWh, générant un chiffre d'affaires annuel d'environ 3,3 millions d'euros.

2.2.3.6 Compte de résultat prévisionnel du Projet

Les principales caractéristiques liées à cet investissement sont les suivantes :

Tableau 6 : Données économiques du projet

Paramètre	Unité	Valeur
		Puissance unitaire
		2,625 MW
Nombre d'éoliennes		6
Puissance électrique totale	MW	15,8
Production annuelle moyenne	GWh	36,4
C.A. annuel moyen sur 25 ans	kEUR	3 297
Investissement	kEUR	26 902

Le plan d'affaire prévisionnel de l'exploitation du Parc Eolien de Moulins présente de très bonnes perspectives, qui assurent à la société d'obtenir un financement bancaire au moins égal à 80 % de l'investissement :

Le chiffre d'affaires issu de la vente de l'électricité est toujours très supérieur aux charges d'exploitation, la capacité d'autofinancement est toujours supérieure aux obligations de la dette, intégralement remboursée à l'issue d'une période de 20 ans

correspondant au complément de rémunération, et présente une trésorerie excédentaire dès la première année d'exploitation pour faire face aux éventuels aléas d'exploitation.

Ainsi qu'il a été précédemment souligné, dans l'hypothèse improbable où aucun établissement bancaire n'accepterait d'apporter un financement au projet, la maison-mère de l'exploitant, le groupe Envision, s'est lui-même engagé à apporter

l'ensemble des financements nécessaires. Les capacités financières de la société exploitante sont donc garanties par le groupe (voir la Lettre d'engagement de financement et justificatif des capacités du groupe).

Les capacités techniques et financières du groupe Envision pour mener à bien le projet de 6 éoliennes du Parc Eolien de Moulins sont donc assurées.

3 ANNEXES

3.1 K-bis de Parc éolien de Moulins 19
3.2 Lettre d'engagement du groupe Envision Energy 21
3.3 Plan d'affaire prévisionnel 22

Energies & Environnement

3.1 K-bis de Parc éolien de Moulins

Greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg
REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX

N° de gestion 2015B00350

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 13 décembre 2021

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	804 569 135 R.C.S. Strasbourg
Date d'immatriculation	13/02/2015
Transfert du	R.C.S. de Paris en date du 27/11/2014
Date d'immatriculation d'origine	15/09/2014
Dénomination ou raison sociale	**PARC EOLIEN DE MOULINS**
Forme juridique	Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social	10 000,00 Euros
- Mention n° 9557 du 13/06/2016	Décision de non dissolution de la société, après constat que ses capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social à compter du 12/04/2016
Adresse du siège	1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
Domiciliation en commun	
Nom ou dénomination du domiciliataire	MAZARS
Immatriculation au RCS, numéro	348 600 990 R.C.S. Strasbourg
Durée de la personne morale	Jusqu'au 14/09/2113
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	BHOGAL Joginder Singh
Date et lieu de naissance	Le 28/12/1969 à Nottingham (ROYAUME-UNI)
Nationalité	BRITANNIQUE
Domicile personnel	11 Knoll Drive CV3 5BT COVENTRY (ROYAUME-UNI)

Directeur général

Nom, prénoms	CARADEC Eric
Date et lieu de naissance	Le 21/07/1965 à Suresnes (92)
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel	29 rue des Grands Meurgers 78730 Saint-Arnoult-En-Yvelines

Directeur général

Nom, prénoms	LEROY Guillaume
Date et lieu de naissance	Le 25/11/1969 à Tourcoing (59)
Nationalité	FRANCAISE
Domicile personnel	6 rue du Champ Doret 35830 Betton

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	ERNST & YOUNG ET AUTRES
Forme juridique	Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse	1-2 place DES SAISONS PARIS LA DEFENSE 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	438 476 913 RCS Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	AUDITEX

Greffe du Tribunal Judiciaire de Strasbourg
REGISTRE DE COMMERCE - CS 60444
45 rue du Fossé des Treize 67008 STRASBOURG CEDEX

N° de gestion 2015B00350

Forme juridique	Société par actions simplifiée à capital variable
Adresse	1-2 place DES SAISONS PARIS LA DEFENSE 92400 Courbevoie
Immatriculation au RCS, numéro	377 652 938 RCS Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	1 rue des Arquebusiers 67000 Strasbourg
Activité(s) exercée(s)	Production d'électricité - parc éolien
Date de commencement d'activité	27/11/2014
Origine du fonds ou de l'activité	Transfert d'activité (origine hors ressort) de 75116 Paris 65 avenue Kléber à 67000 Strasbourg 20 avenue de la Paix avec effet ai 27/11/2014
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention	La société était précédemment immatriculée au TC de Paris sous le n°2014 B 18509

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

3.2 Lettre d'engagement du groupe Envision Energy

La lettre d'engagement du groupe est présentée ci-après :

Envision

Envision Energy International Limited
Unit 826, 8/F, Ocean Centre, Harbour City
5 Canton Road, TST, Kowloon
Hong Kong

Je soussigné, Grace Lu, agissant en qualité de Directeur Financier du groupe Envision et de la société Envision Energy International Limited, société au capital social de 10,000 HKD, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville de Hong Kong sous le numéro 1213158, dont le siège social est situé Unit 826, 8/F, Ocean Centre, Harbour City, 5 Canton Road, TST, Kowloon, Hong Kong,

- Atteste que la société Envision Energy International Limited (la « Société ») dispose de l'ensemble des capacités techniques et financières permettant la mise en œuvre du projet porté par la société Parc Eolien de Moulins (SIREN 804 569 135 RCS Strasbourg).

  et rappelle que le groupe Envision est un des plus grands constructeurs d'éoliennes au monde, et que, depuis sa création en mars 2008, a installé plus de 17000 turbines au niveau mondial, soit une puissance totale de 50000 MW et dispose d'un chiffre d'affaires en excès d'un milliard d'euros en 2023, dont une large partie relève d'investissements à l'international dans les projets liés aux énergies renouvelables, prouvant ainsi sa capacité à construire et exploiter des installations de grande ampleur ;
- Confirme être l'actionnaire majoritaire à 100% et garant de l'ensemble des engagements pris par la société de projet en vue de la réalisation du Parc éolien de Moulins, comportant au total 6 éoliennes, sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois dans l'Yonne. Un tiers a le droit à l'acquisition de 10% des parts de la société de projet.
- Confirme, par la présente, en ce qui concerne les capacités financières :
  - son engagement de mettre à la disposition de la société Parc Eolien de Moulins, l'ensemble de ses capacités afin qu'elle puisse honorer les engagements pris dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale ;
  - que cet engagement est destiné à couvrir l'ensemble du montant de l'investissement nécessaire à la construction, l'exploitation et le démantèlement du projet du parc éolien de Moulins ;
  - que cet engagement peut alternativement porter sur :
    - l'apport d'une partie des fonds propres, à hauteur d'environ 20 % du montant total du financement, destiné à compléter l'emprunt bancaire ou,
    - l'apport de la totalité du financement nécessaire au projet, à savoir 26,902 millions d'euros, en cas de difficulté à obtenir un financement bancaire.
- Confirme, également, en ce qui concerne les capacités techniques :
  - son engagement de fournir les éoliennes nécessaires au projet et d'assurer l'ensemble des travaux d'implantation ;
  - son engagement d'assurer, pour le compte de la société Parc Eolien de Moulins :
    - La mission d'assistant à la maitrise d'ouvrage dans le cadre de la construction et de la mise en service du parc éolien de Moulins ;
    - La gestion des contrats de garanties des fournisseurs et de la maîtrise d'œuvre ;

Envision

    - La gestion administrative et la gérance juridique de la société d'exploitation (conseil de surveillance, bilans comptables) ;
    - La gestion de la production et de l'exploitation technique (monitoring, suivi de production) ;
    - La gestion des contrats de maintenance technique (optimisation des mesures d'intervention sur site) et
    - L'exploitation du parc éolien conformément aux prescriptions réglementaires fixées dans l'arrêté d'autorisation délivré pour le projet.
  - que cet engagement inclut la mise à disposition de la société Parc Eolien de Moulins de l'ensemble des personnels nécessaires à la réalisation de ces missions.

Fait à Londres, le 23/01/2025

ISON ENERGY INTERNATIONAL LIMITED Registered in Hong Kong with Company № 1213158 at Unit 826, 8/F, Ocean Centre, Harbour City, 5 Canton Road, TST, Kowloon, Hong Kong

3.3 Plan d'affaire prévisionnel

			2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	2 033	2 034	2 035	2 036	2 037	2 038	2 039	2 040	2 041	2 042	2 043	2 044	2 045	2 046	2 047	2 048	2 049	2 050	2 051	2 052
Chiffres d'affaires	KEUR	79 098	3 130	3 149	3 168	3 187	3 206	3 225	3 245	3 264	3 284	3 303	3 323	3 343	3 363	3 383	3 404	3 424	3 445	3 465	3 486	3 507	3 127	3 174	3 222	3 270	3 319
Charges d'exploitation	KEUR	-24 153	-683	-823	-907	-913	-920	-968	-975	-982	-989	-996	-1 003	-1 010	-1 018	-1 025	-1 032	-1 058	-1 065	-1 073	-1 081	-1 089	-1 123	-1 131	-1 140	-1 149	-1 159
dt frais de maintenance	KEUR	-6 544	-219	-220	-245	-246	-248	-263	-265	-266	-268	-269	-271	-273	-274	-276	-277	-285	-287	-288	-290	-292	-302	-304	-307	-309	-311
dt autres charges d'exploitation	KEUR	-13 087	-438	-441	-489	-492	-495	-526	-529	-532	-535	-539	-542	-545	-548	-552	-555	-570	-574	-577	-580	-584	-605	-609	-613	-617	-621
dt taxes locales	KEUR	-4 522	-26	-162	-173	-175	-177	-179	-181	-184	-186	-188	-190	-193	-195	-198	-200	-202	-205	-208	-210	-213	-215	-218	-221	-224	-226
Excédent Brut d'Exploitation	**KEUR**	**54 944**	**2 447**	**2 326**	**2 261**	**2 274**	**2 286**	**2 257**	**2 270**	**2 282**	**2 295**	**2 307**	**2 320**	**2 333**	**2 346**	**2 358**	**2 371**	**2 366**	**2 379**	**2 392**	**2 405**	**2 418**	**2 004**	**2 042**	**2 081**	**2 120**	**2 160**
Dotations aux amortissements	KEUR	-26 419	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	-1 321	0	0	0	0	0
Résultat d'Exploitation	**KEUR**	**28 525**	**1 126**	**1 005**	**940**	**953**	**965**	**936**	**949**	**961**	**974**	**986**	**999**	**1 012**	**1 025**	**1 037**	**1 050**	**1 046**	**1 058**	**1 071**	**1 084**	**1 097**	**2 004**	**2 042**	**2 081**	**2 120**	**2 160**
Résultat financier	KEUR	-10 375	-963	-914	-867	-821	-775	-729	-683	-638	-591	-545	-498	-452	-405	-357	-310	-262	-214	-166	-117	-69	0	0	0	0	0
EBT	**KEUR**	**18 150**	**163**	**91**	**74**	**132**	**190**	**207**	**265**	**324**	**382**	**441**	**501**	**560**	**620**	**680**	**741**	**784**	**845**	**906**	**967**	**1 029**	**2 004**	**2 042**	**2 081**	**2 120**	**2 160**
Impôt sur les sociétés	KEUR	-4 637	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-10	-156	-302	-317	-328	-343	-358	-374	-389	-501	-511	-520	-530	-540
Impôts différés	KEUR	0	-393	-314	-243	-180	-125	-75	-31	8	42	73	100	124	127	127	127	127	127	127	127	127	0	0	0	0	0
Résultat Net	**KEUR**	**13 512**	**-230**	**-222**	**-169**	**-48**	**66**	**132**	**234**	**331**	**425**	**514**	**601**	**675**	**591**	**505**	**551**	**583**	**628**	**674**	**720**	**766**	**1 503**	**1 532**	**1 561**	**1 590**	**1 620**
Capacité d'autofinancement	KEUR	49 907	2 427	2 306	2 241	2 254	2 266	2 237	2 250	2 262	2 275	2 287	2 300	2 303	2 170	2 037	2 034	2 019	2 016	2 014	2 012	2 010	1 503	1 532	1 561	1 590	1 620
Flux de remboursement de la dette	KEUR	-32 432	-2 120	-2 012	-1 934	-1 895	-1 855	-1 795	-1 755	-1 715	-1 675	-1 635	-1 594	-1 553	-1 513	-1 471	-1 430	-1 380	-1 338	-1 296	-1 254	-1 212	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie disponible	**KEUR**	**17 475**	**307**	**294**	**307**	**359**	**412**	**443**	**495**	**547**	**600**	**653**	**706**	**750**	**657**	**565**	**604**	**639**	**678**	**718**	**758**	**798**	**1 503**	**1 532**	**1 561**	**1 590**	**1 620**
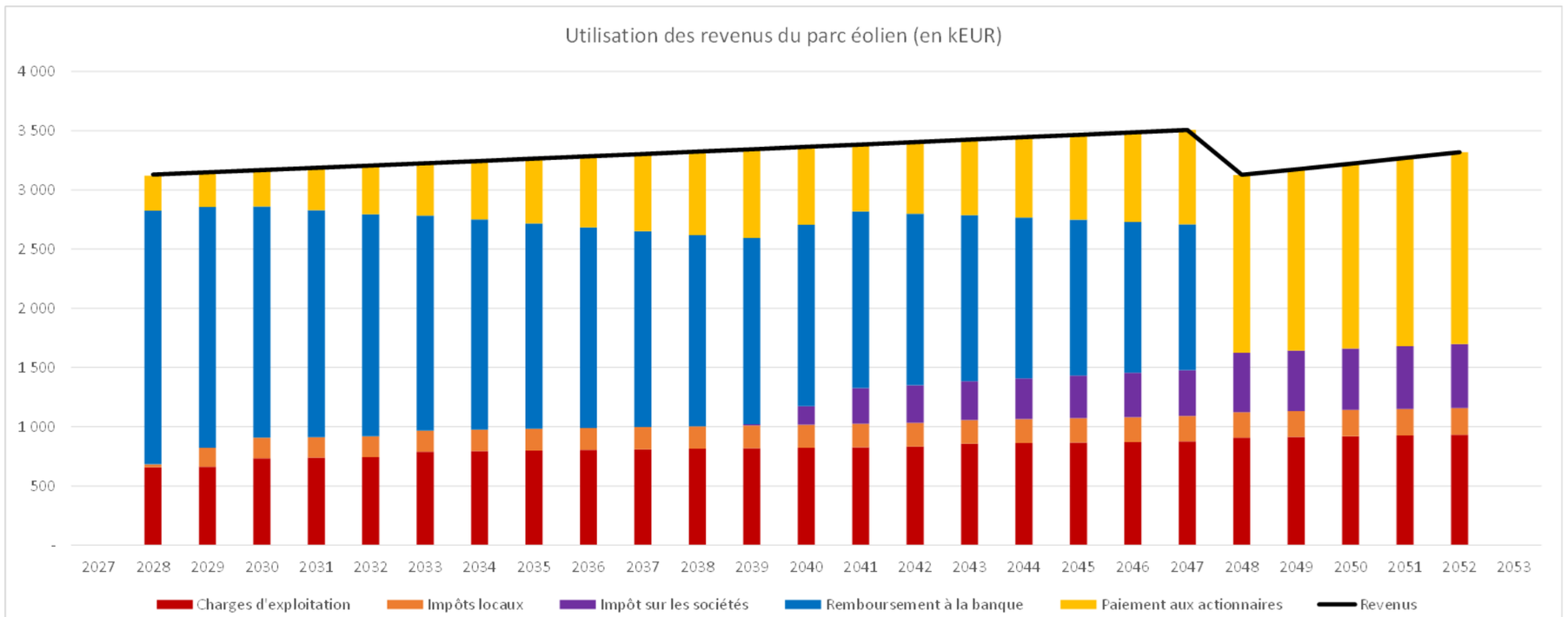
Tableau 7 : Analyse du plan d'affaires prévisionnel